

Apple a essayé d'aider le père de l'enfant mort à récupérer des données



Contrairement à ce que disent officiellement ses conditions d'utilisation, Apple accepte bien, au cas par cas, de donner à des vivants l'accès aux données iCloud d'un utilisateur mort.

Il y a ce qu'Apple écrit dans ses conditions d'utilisation, et il y a la pratique, plus humaine. À la suite de la lettre envoyée à Tim Cook par ce père endeuillé, qui souhaitait avoir accès aux données de l'iPhone de son enfant de 13 ans mort d'un cancer des os, CNN rapporte qu'Apple a bien essayé de venir en aide à l'architecte italien Leonardo Fabbretti.

Fidèle à sa position de principe, Apple n'a pas accepté de tenter de casser la protection de l'iPhone 6 de l'enfant, qui aurait permis d'accéder aux données chiffrées contenues sur le téléphone, y compris aux photos et vidéos prises par l'enfant peu avant sa mort.

En revanche, au terme de quelques conversations, les équipes d'Apple ont bien accepté de regarder si des données n'avaient pas été synchronisées avec un cloud iCloud, ce qui aurait permis de les divulguer au père – il n'y avait toutefois aucune sauvegarde.

CE N'EST PAS LE PREMIER ÉCART QU'APPLE ACCEPTE DE RÉALISER, SANS JAMAIS ACCEPTER D'EN FAIRE UNE POLITIQUE GÉNÉRALE

Officiellement, Apple (qui a refusé de commenter) ne réalise pourtant pas ce type d'opération, y compris au bénéfice des parents ou des héritiers d'un défunt. « Dès réception d'une copie d'un certificat de décès, votre Compte pourra être résilié et l'intégralité du Contenu de votre Compte pourra être supprimée », dit simplement le contrat des conditions d'utilisation d'iCloud.

Il indique que le compte iCloud est « incessible et que tous les droits liés à votre identifiant Apple ou Contenu dans le cadre de votre Compte seront résiliés au moment de votre décès ».

Ce n'est pas le premier écart qu'Apple accepte de réaliser, sans jamais accepter d'en faire une politique générale, ni même de reconnaître officiellement des critères d'exceptions. Début 2016, au Canada, une veuve avait déjà obtenu d'Apple qu'il lui transmette les données de son défunt mari. Mais le transfert n'avait pu être obtenu qu'après médiatisation de l'affaire, et intervention d'une association.

L'article de CNN rapporte par ailleurs que Leonardo Fabbretti a pu rencontrer les équipes de l'entreprise israélienne Cellebrite qui propose de l'aider gratuitement à accéder aux données de l'iPhone 6.

Pour le moment, les hackers employés par le FBI pour débloquent l'iPhone 5C du tueur de San Bernardino auraient réussi à extraire le listing des données stockées, mais pas encore les données elles-mêmes. Ils se diraient toutefois « optimistes » sur leurs chances de succès. S'ils parvenaient à débloquent ainsi un iPhone 6, réputé plus sûr, l'annonce viendrait porter un nouveau coup à l'image de forteresse imprenable qu'Apple essaye de donner à l'iPhone... [Lire la suite]

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *iCloud : Apple a essayé d'aider le père de l'enfant mort à récupérer des données – Politique – Numerama*